



**EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION
"EPI" ERP (U&J)**

Satisfaction et réussite

FEU7

V1.1

17/12/2023



objectif pédagogique

Connaître les consignes d'un établissement ERP de type U et J ainsi que le rôle de chacun dans la gestion d'un départ de feu. Être capable d'utiliser efficacement seul ou en équipe les moyens de secours de l'établissement pour effectuer une levée de doute et faire face à un départ de feu dans son environnement de travail. Savoir gérer l'évacuation des résidents par transfert horizontal, donner ou faire donner l'alerte aux secours extérieurs et les accueillir.



4H00



intra
entreprise

Public concerné

Tout personnel qui travaille dans une structure d'accueil pour personnes âgées, en situation d'handicap, dans une clinique ou un hôpital. Groupe de 4 à 12 personnes par session.

Prérequis

Présence de l'agent technique (pour les phases de manipulation du SSI)

Encadrement

Formateur(trice) qualifié(e) (SSIAP1) ou 3 ans d'expérience en qualité de formateur incendie.

Conditions de réalisation

Partie théorique :

- 1 - La connaissance des risques particuliers dans les ERP de type U et J, leurs conséquences et les moyens de prévention ;
- 3 - Les causes d'un départ de feu et le principe de combustion ;
- 4 - Les classes de feu et les procédés d'extinction ;
- 5 - La propagation d'un feu, le danger des fumées et leurs effets ;
- 6 - Principe de fonctionnement des moyens d'extinction (extincteurs) ;
- 7 - Principe de fonctionnement du SSI et conduite à tenir en cas d'alarme générale sélective (levée de doute) ;
- 8 - Principe d'évacuation par transfert horizontal et mise en sécurité des patients ou résidents ;
- 9 - Alerter ou faire alerter les secours extérieurs et les accueillir.

Partie pratique :

- 1 - Visite de l'établissement pour repérage des organes de sécurité et des cheminements d'évacuations ;
- 2 - Mises en situations diverses et manipulations des moyens de secours présents dans l'établissements (SSI, équipements d'alarme, moyens d'alerte) ;
- 3 - Mises en situation dans une chambre d'un résident alité à évacuer d'urgence (évacuation avec l'emploi du draps) ;
- 4 - Atelier de mise en œuvre des moyens d'extinctions sur générateur de flammes (extincteurs).



Ensemble de techniques pédagogiques (exposé interactif, démonstration pratique, mises en situation...) issues de l'A.F.N.O.R.
Supports pédagogiques projetés, plaquettes pédagogiques



Extincteurs de formation (réels EP61 et CO2 ou laser EP61 et CO2), générateur de flammes écologique, simulateur de flammes (slikflame), générateur de son simulant un départ de feu, générateur de fumées froides, mannequin, rubalise, ordinateur, vidéo projecteur, écran de projection, salle de cours, espace dédié à la pratique des moyens de lutte sur simulateur, couverture anti-feu, moyens de secours présents dans l'établissement (SSI).



Code du travail Articles : L4141-2, R4227-28, R4227-38, R4227-39
Arrêté du 25 juin 1980 modifié MS1, MS41, MS47, MS48, MS51, MS53, MS61, MS63, MS69, MS70, J35, J38, J39, J40, U8, U43, U46, U47, U48, U41 schéma d'organisation de la sécurité incendie
Consignes de sécurité incendie de l'établissement



programme de la formation Page 2/2

**EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION
"EPI" ERP (U&J)**

FEU7

V1.1

17/12/2023



X SUR 10

Satisfaction et réussite



X %

Compétences de la formation

Être capable d'appliquer les consignes de sécurité incendie de son établissement ;

Être capable de connaître son rôle dans l'organisation des secours internes à l'établissement ;

Être capable d'identifier l'origine du déclenchement de l'alarme sur le SSI ou sur un report et déterminer le type de déclenchement (DM, DAI) ;

Être capable d'effectuer une levée de doutes ;

Être capable de réagir efficacement face à un départ de feu et adopter les bons réflexes ;

Être capable de mettre en œuvre les moyens de secours appropriés de l'établissement ;

Être capable de mettre en sécurité les patients ou résidents par transfert horizontal ;

Être capable de transmettre l'alerte aux secours et les accueillir ;

Être capable d'exploiter le SSI en niveau 1.

Remise à niveau des compétences/Recyclage : Il est recommandé de remettre à jour les compétences tous les ans

Organisation et méthodes d'évaluations

Cette formation est 100% présentielle

Les évaluations sont formatives. Pour que le stagiaire soit validé, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Avoir participé à toutes les phases de la formation (feuille de présence) ;
- Participer activement à la formation (lors des mises en situation pratiques).



**Documents remis aux
stagiaires et aux clients**

Livrets aide-mémoire stagiaire "L'incendie dans établissements de soins et le SSI"
Certificat de réalisation individuel
Copie de la feuille de présence
Renseignement du registre de sécurité



coût

Selon devis ou conditions tarifaires



accessibilité et handicap

Selon protocole de l'entreprise utilisatrice (formation intra-entreprise)
Contacter notre référent handicap à l'adresse suivante :
inclusion-rgpd@alienor-prevention.fr